Document de synthèse – handicap mental et polyhandicap

Suite aux ateliers de récolte des besoins, qui ont eu lieu dans deux cantons de Suisse (Monthey, Genève), un atelier d’idéation a été organisé le 4 novembre 2022 en collaboration avec la Fondation Clair Bois, sur la thématique de l’autonomie des personnes handicapées,

Ce document reprend les éléments principaux qui ont été discuté lors de cet atelier et les pistes concrètes pour répondre aux besoins identifiés.

# Les trois thématiques principales

## **Mobilité** : Les personnes se déplaçant en fauteuil roulant électrique souhaitent pouvoir se déplacer en toute sécurité et de manière autonome à l’extérieur, comme à l’intérieur

- Se déplacer en sécurité sur les trottoirs : les trottoirs sont peu visibles pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant, surtout les fauteuils électriques. Les manœuvres sont donc difficiles à faire et la conduire sur un trottoir est dangereuse. Les personnes doivent souvent être accompagnées.

- Les manœuvres de marche arrière sont périlleuses en fauteuil roulant électrique, car la personne a souvent très peu de visibilité. Parfois la personne n’a pas la mobilité nécessaire à regarder derrière elle.

## **Relations sociales** : Les personnes vivant avec un handicap mental souhaitent pouvoir aller à la rencontre d’autres personnes, de manière autonome et libre.

- Les personnes vivant avec un handicap mental doivent parfois être accompagnées pour se promener, se déplacer en ville, faire des achats, etc. De ce fait, elles n’ont pas beaucoup de liberté pour aller à la rencontre de nouvelles personnes, partager des moments avec de nouvelles personnes, ou exercer une activité sociale (ex. travailler, danser en discothèque, draguer) de manière autonome.

## **Espace public et accès aux bâtiments** : Les personnes vivant avec un handicap souhaitent avoir accès de manière autonome à tous les bâtiments et espaces publics. La socialisation passe entre autres par l’accès. Pouvoir ouvrir ou fermer une porte soi-même contribue à l’autonomie des déplacements et du choix des activités.

- L’ouverture des portes est souvent source de difficulté, que ce soit pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant (électrique ou non), les personnes avec handicap mental ou encore visuel.

- Au sein de l’institution, ainsi que dans l’espace public, les portes sont trop lourdes, pas automatiques et difficiles à ouvrir ou fermer.

- L’entrée des bâtiments est mal indiquée

- Les boutons pour appeler l’ascenseur sont parfois inaccessibles pour les personnes dont le fauteuil est imposant. Elles n’arrivent pas à s’approcher assez de la paroi pour presser les boutons. De même pour les personnes avec une mobilité des bras réduites.

# Les pistes concrètes

## **Mobilité**

Un élément à garder a été identifié ; les trottoirs abaissés, qui permettent un déplacement facilité avec un fauteuil roulant.

Des éléments à arrêter ont été identifiés ; les pentes et les obstacles sur la route, qui ne facilitent pas les déplacements en fauteuil roulant.

De nombreux éléments à commencer ont été identifiés ; équiper les fauteuils roulant de caméra de recul, d’aide au stationnement, de détecteur de bord de trottoir, de protection contre la pluie avec essuie-glace. Des voies pour fauteuil, similairement aux pistes cyclables, pourraient être instaurées. Il faudrait également un partage de connaissances entre les institutions, les personnes handicapées et les ergothérapeutes. Un inventaire des différentes fonctionnalités que peuvent avoir les fauteuils roulants pourrait être fait, et un forum avec la possibilité de tester différents fauteuils pourrait être mis en place.

## **Relations sociales**

Les personnes vivant avec un handicap mental ont exprimé vouloir plus de confiance de la part de la direction des institutions, ainsi que plus de flexibilité quant aux moments où elles peuvent voir ou téléphoner aux personnes qu’elles aiment.

## **Espace public et accès aux bâtiments**

Afin de remédier au problème des portes difficiles à ouvrir, un système de capteurs pourrait être développé. Ce système détecterait les personnes qui arrivent, ouvrirait la porte, et la refermerait quelques instants après le passage de la personne, grâce à un second capteur. Il faudrait également qu’un signal sonore soit émis lorsque la porte s’ouvre ou se ferme.

Les capteurs pourraient être remplacé par des badges, il faudrait alors faire attention à ce que la badgeuse ne soit pas placée trop en hauteur, ou alors faire en sorte qu’il soit possible de badger à distance. Pour les bâtiments publics, une carte universelle pourrait être donnée aux utilisatrices et utilisateurs de fauteuils roulants.

Ce système de capteur ou de badges pourrait aussi s’appliquer aux ascenseurs. Pour les personnes ayant une mobilité réduite des bras, un suivi des yeux (eye tracking) pourrait être mis en place, afin qu’elles puissent indiquer l’étage où elles souhaitent aller.

L’Eurokey est un dispositif similaire déjà existant en Europe, dont Pro Infirmis est responsable en Suisse.

Les normes d’accessibilité des nouveaux bâtiments semblent être validées par des personnes du domaine de l’architecture. Il serait mieux que des personnes ayant une mobilité réduite puissent tester les infrastructures avant de les valider, afin de vérifier si la pratique est aussi efficace que la théorie. Une certification spécifique pourrait alors être mise en place.